



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2007-06-21-R-0188

commune(s) : Villeurbanne

objet : **Désignation de membres de la commission composée en jury pour une procédure d'appel d'offres restreint de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du rejet au Rhône de l'Emissaire de la plaine de l'Est**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

n° provisoire 13528

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 24 et 74-III-4°-a du code des marchés publics ;

Vu la délibération n° 2004-1898 du 10 mai 2004 portant installation de la commission permanente d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n° 2005-01-20-R-0018 du 20 janvier 2005 par lequel monsieur le président donne délégation à madame la vice-présidente Michèle Pedrini ;

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du rejet au Rhône de l'Emissaire de la plaine de l'Est par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 31 mai 2007. Au terme de l'article 74-III-4°-a du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'une commission composée en jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein de la commission composée en jury constituée selon les dispositions de l'article 24 du code des marchés publics,

les personnalités suivantes :

- madame la directrice du service espaces verts de la commune de Villeurbanne,
- monsieur le représentant de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

les personnes qualifiées suivantes :

- madame Myriam Crouzier, ingénieur hydraulique,
- monsieur Jean-Claude Hemain, ingénieur en sciences et technique de l'eau,
- monsieur Vincent Pinson, DESS qualité et gestion de l'eau,
- monsieur Étienne Caputo, ingénieur en génie civil,
- monsieur Jean-Bernard Pechinot, ingénieur en hydraulique et génie civil.

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 21 juin 2007

Le président et, par délégation,
la vice-présidente chargée
des marchés publics,

Michèle Pedrini.